

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCÈS-VERBAL de la deux cent soixante-douzième réunion spéciale du Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, tenue le mardi 2 mars 2004 à 17 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle de réception, local E-2610.

Confirmé le 22 mars 2004.

Procès-verbal de la deux cent soixante-douzième réunion spéciale du Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, tenue le mardi 2 mars 2004 à 17 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle de réception, local E-2610.

<u>MEMBRES :</u>	<u>PRÉSENT</u>	<u>ABSENT</u>
BROCHU, Denis Professeur - Département des sciences administratives		X
CHARRON, Pierre Professeur - Département des sciences comptables	X	
DUBÉ, Denis Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	X (Conf. tél.)	
DUPONT-ROUSSE, Pierrette Membre socio-économique	X	
GATIEN, Claudette Membre socio-économique		X
GIROUX, Jean-Pierre Représentant des diplômés		X
LABINE, Serge Membre socio-économique	X	
LATULIPPE, Mélanie Étudiante - Baccalauréat en Sciences infirmières		X
OUÉDRAOGO, Ismaël Étudiant - Baccalauréat en génie informatique	X	
OUELLETTE, Ginette Représentante des collègues	X	
PARENT, Michel Membre socio-économique	X	
RANCOURT, Francine Professeure - Département des sciences administratives	X	
THONNARD, Marlène Membre socio-économique		X
WHYTE, Francis R. Recteur	X	

INVITÉS :

BOUDREAU, Claude X
Directeur- Communications et recrutement

GRAND-MAÎTRE, Hélène X
Vice-rectrice à l'administration
et aux ressources

OBSERVATEUR RÉGULIER :

BEAUDOIN, Michèle X
Adjointe à la gestion modulaire
Décanat des études

SECRÉTAIRE :

BONDU, Micheline X
Secrétaire général

Le président du Conseil d'administration, monsieur Serge Labine, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 17 h.

1.- Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de monsieur Pierre Charron, appuyée par monsieur Francis R. Whyte, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

- 2.- Recommandation à l'Assemblée des gouverneurs relativement à l'étendue et la durée de la consultation ainsi que les critères de sélection pour le poste de recteur de l'Université du Québec en Outaouais
- 3.- Nomination de deux (2) personnes de l'Université du Québec en Outaouais au Comité de sélection en vue de la désignation d'une personne pour assumer le Rectorat de l'Université du Québec en Outaouais
- 4.- Période d'information et questions :
 - 4.1 Séance d'information à l'intention des membres du Conseil d'administration ; (verbal)
 - 4.1** Nomination des membres du Comité de vérification
 - 4.2** Avis du Conseil d'administration concernant une personne chargée de cours à titre d'observateur régulier au Conseil d'administration
 - Démission de monsieur Hubert Lacroix
- 5.- Prochaine assemblée
- 6.- Levée de l'assemblée

2.- Recommandation à l'Assemblée des gouverneurs relativement à l'étendue et la durée de la consultation ainsi que les critères de sélection pour le poste de recteur de l'Université du Québec en Outaouais

Le secrétaire général informe les membres du Conseil d'administration que lorsqu'il y a vacance au Rectorat et ce, en vertu du Règlement général 11 de l'Université du Québec concernant le processus de consultation en vue de la désignation des chefs d'établissement, le Conseil d'administration est invité à faire ses recommandations à l'Assemblée des gouverneurs en ce qui a trait à l'étendue et à la durée de la consultation ainsi que les critères de sélection pour le poste de recteur.

Le recteur mentionne que le Président de l'Université du Québec, monsieur Pierre Moreau, lui a fait savoir que l'échéancier de septembre 2004 n'était pas réalisable quant

à l'arrivée d'un nouveau recteur à l'UQO et qu'il faut plutôt penser à la fin de l'automne 2004.

Le secrétaire général dépose ensuite en séance l'échéancier arrêté par le Siège social. Les principales étapes sont les suivantes :

- . 31 mars 2004 au 22 avril 2004 :
Appel de candidatures dans divers journaux
- . 14 septembre 2004 au 4 octobre 2004 :
Consultation de la communauté universitaire et rencontre de la ou des personnes dont la candidature a été retenue avec la communauté universitaire
- . 26 octobre 2004 :
Rencontre du Comité de sélection avec les membres du Conseil d'administration et de la Commission des études de l'UQO
- . 3 novembre 2004 :
Recommandation du Comité de sélection à l'Assemblée des gouverneurs et demande de décret

Les membres du Conseil d'administration recommandent à l'Assemblée des gouverneurs de consulter certains membres et regroupements de la communauté universitaire et de retenir, entre autres, certains critères de sélection pour le poste de recteur de l'UQO.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Michel Parent, appuyée par madame Francine Rancourt, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 272S-CA-3953 concernant la recommandation à l'Assemblée des gouverneurs relativement à l'étendue et la durée de la consultation ainsi que les critères de sélection pour le poste de recteur de l'Université du Québec en Outaouais, laquelle est jointe en appendice.

3.- Nomination de deux (2) personnes de l'Université du Québec en Outaouais au Comité de sélection en vue de la désignation d'une personne pour assumer le Rectorat de l'Université du Québec en Outaouais

Le secrétaire général informe les membres du Conseil d'administration que le Règlement général 11 de l'Université du Québec concernant le processus de consultation en vue de la désignation des chefs d'établissement, prévoit que dans le cas d'une vacance au Rectorat d'un établissement, l'Université du Québec enclenche le processus de dotation par la mise sur pied d'un Comité de sélection, lequel est composé, entre autres, de deux représentants de l'établissement concerné.

Le président du Conseil d'administration, monsieur Serge Labine, et le professeur Pierre Charron, professeur au

Département des sciences comptables, ont accepté de faire partie dudit comité de sélection.

Après délibérations, sur proposition de madame Ginette Ouellette, appuyée par madame Francine Rancourt, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 272S-CA-3954 concernant la nomination de deux (2) personnes de l'Université du Québec en Outaouais au Comité de sélection en vue de la désignation d'une personne pour assumer le Rectorat de l'Université du Québec en Outaouais, laquelle est jointe en appendice.

4.- Période d'information et questions

4.1 Séance d'information à l'intention des membres du Conseil d'administration

Le secrétaire général informe les membres du Conseil d'administration que considérant l'arrivée de quatre nouveaux membres socio-économiques au CA, la Direction de l'Université juge opportun d'inviter tous les membres du Conseil d'administration à une rencontre d'information sur le fonctionnement de l'établissement en général et plus particulièrement sur le processus budgétaire et la situation financière de l'UQO.

Le Secrétariat général contactera les membres du Conseil afin de connaître les disponibilités de chacun pour une soirée d'information (de 17 h à 20 h 30) qui se tiendrait le lundi 19 ou le lundi 26 avril.

4.2 Nomination des membres du Comité de vérification

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources rappelle que le Conseil d'administration doit mettre sur pied un Comité de vérification composé de trois membres du Conseil d'administration choisis annuellement, parmi les membres représentant le milieu socio-économique, les collègues et les diplômés. Le Conseil d'administration désigne le président du Comité, la vice-rectrice à l'administration et aux ressources agit à titre de secrétaire.

Selon l'article 4.8.2 du Règlement de régie interne, le mandat général du Comité de vérification est :

- a) d'assister le Conseil d'administration dans l'accomplissement des responsabilités qui lui sont imparties par la Loi et les règlements de l'Université ;
- b) d'assurer une communication directe entre le Conseil d'administration et les vérificateurs externes et, à cette fin, de recevoir les vérificateurs externes

chaque fois qu'ils en font la demande au Président du Comité ;

- c) de conseiller le Conseil d'administration aux fins d'assurer la meilleure gestion possible des fonds de l'Université et la définition, l'application et la révision des procédures de contrôle interne tant en matière financière qu'administrative.

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources sollicite l'intérêt de certains pour siéger audit Comité de vérification et souhaite procéder aux nominations lors du prochain Conseil.

4.3 Avis au Conseil d'administration concernant une personne chargée de cours à titre d'observateur régulier au Conseil d'administration (démission de monsieur Hubert Lacroix)

Le secrétaire général dépose la lettre de démission du chargé de cours Hubert Lacroix à titre de membre du Conseil d'administration, laquelle était effective le 20 février 2004.

Le secrétaire général ajoute qu'une convocation conjointe des chargés de cours (UQO-Syndicat) sera faite afin de remplacer ce dernier.

Dans le même ordre d'idées, le recteur mentionne qu'il souhaiterait déposer une proposition lors du prochain Conseil d'administration à l'effet d'inviter, sur une base régulière, une deuxième personne chargée de cours à titre d'observateur régulier aux rencontres du Conseil d'administration.

Ce dernier ajoute qu'il s'agit là d'une demande du Syndicat des chargées et chargés de cours dans le cadre des présentes négociations, étant entendu qu'il ne peut s'agir d'un membre de droit, puisque la Loi sur l'Université du Québec ne prévoit qu'un chargé de cours au Conseil d'administration des constituantes.

Un membre soulève qu'un administrateur siégeant sur un Conseil d'administration doit légalement privilégier l'intérêt de l'organisme sur lequel il siège, car il en est le mandataire en vertu de l'article 2138 du C.c.Q. Ce dernier ne représente donc pas les intérêts du groupe ou du regroupement qui l'a recommandé à un tel poste d'administrateur.

Certains membres du Conseil d'administration considèrent qu'il s'agit d'un mauvais **timing** que d'accéder à cette demande dans le cadre des négociations. D'autres pensent que le législateur, lors de la refonte de la Loi sur l'Université du Québec, avait alors rétabli l'équilibre dans la composition des CA par une représentation 50/50 des membres en provenance de l'interne (employés) et de l'externe (socio-économiques et autres).

Les membres du Conseil d'administration sont ouverts à la discussion et apprécieraient pousser davantage leur réflexion à cet égard.

5.- Prochaine assemblée

La prochaine réunion ordinaire prévue pour le mardi 16 mars est reportée au lundi 22 mars 2004 à 16 h 30 en raison de l'audition de l'UQO à la Commission parlementaire sur le financement des universités, laquelle aura lieu le 16 mars à 11 h 30 à Québec.

6.- Levée de l'assemblée

Sur proposition de monsieur Michel Parent, appuyée par madame Francine Rancourt, il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 18 h.

Original signé par :

Le président, Serge Labine
Le secrétaire, Micheline Bondu